

ESPACES AERIENS

Briefing Long

Vol projeté : Muret-Cahors-Rodez

OBJECTIF DE CE COURS :

- Connaitre les Espaces Aériens qui seront rencontrés lors du vol prévu : MURET-CAHORS-RODEZ.
- Rappeler les droits et les devoirs du Commandant de Bord.

INTERET :

- Effectuer le vol en toute sécurité, en respectant la réglementation et la circulation aérienne, et éviter de se mettre en infraction.

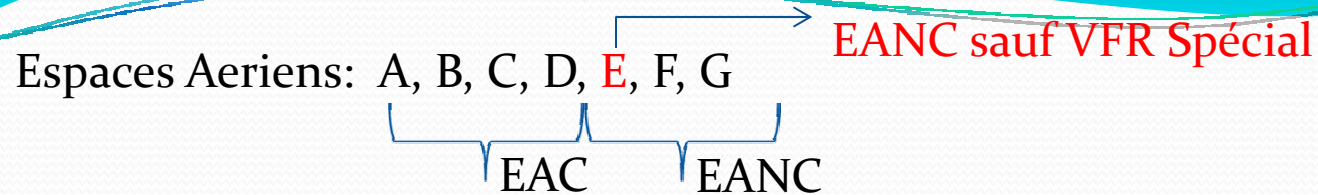
RAPPELS THEORIQUES:

- **Espaces Aériens Contrôlés** : Un espace aérien contrôlé est destiné à protéger les trajectoires des aéronefs évoluant en IFR au départ et à l'arrivée des aéroports. Un espace aérien n'est contrôlé que pendant les horaires de fonctionnement de l'organisme chargé d'y assurer le service du contrôle. En dehors de ces horaires l'espace aérien est dit non contrôlé.
- Sont assurés, en fonction de la classe considérée :
 - L'espacement.
 - L'information de trafic.
 - Le service d'alerte.

RAPPELS THEORIQUES:

- **Espaces Aériens Non Contrôlés** : Les agents AFIS sont des agents d'informations sur certains aérodromes et ne fournissent pas le service du contrôle de la circulation aérienne.
- Les AFIS permettent de bénéficier de :
 - L'information de trafic.
 - Du service d'alerte (si un contact radio est établi)

RAPPELS THEORIQUES:



CONDITION D'ENTREE DANS LES ESPACES, ET SERVICES ASSURES

Classe	Régime de vol autorisé	Contact Radio	Séparation	Information de Trafic
A	IFR	Obligatoire	IFR/IFR	
C	IFR-VFR	Obligatoire	IFR/IFR IFR/VFR IFR/VFR N	VFR/VFR VFR N/VFR N
D	IFR-VFR	Obligatoire	IFR/IFR IFR/VFR N IFR/VFR S	IFR/VFR VFR/VFR VFR N/ VFR N VFR S/VFR S
E	IFR-VFR	Non sauf VFR S/Nuit	IFR/VFR N	IFR/VFR (Si Possible) VFR N/VFR N
F	Inexistant en France			
G	IFR-VFR	Non	INFORMATION DE VOL	

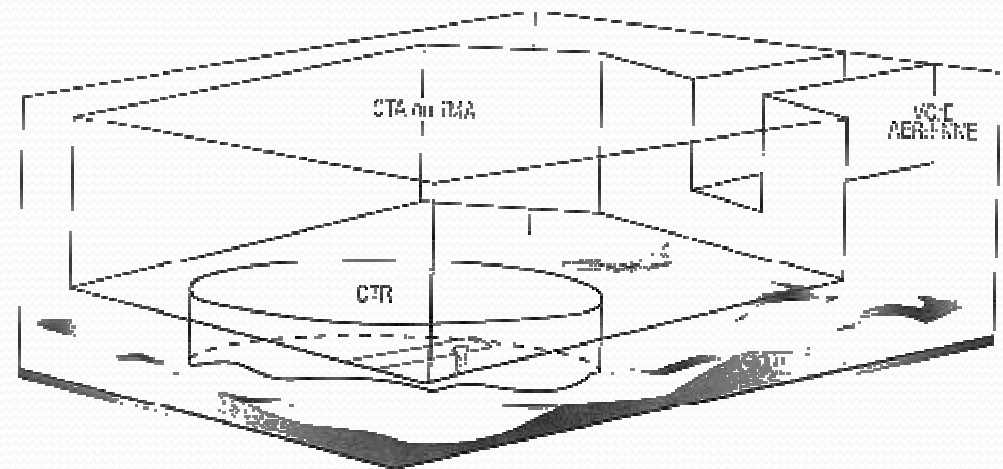
RAPPELS THEORIQUES:

Les zones à Statut particulier :

- P:** Interdites 24 h/24 h
- R:** Restreinte, entrée soumise a conditions.
- D:** Dangereuse, autorisée mais A vos risques et périls.

- ZIT:** Zones Interdites
Temporaires
- TSA:** Zones de Ségrégation
Temporaire
- CBA:** Zones transfrontalières.

Les zones de contrôle d'aérodrome (CTR pour Control Trafic Region)



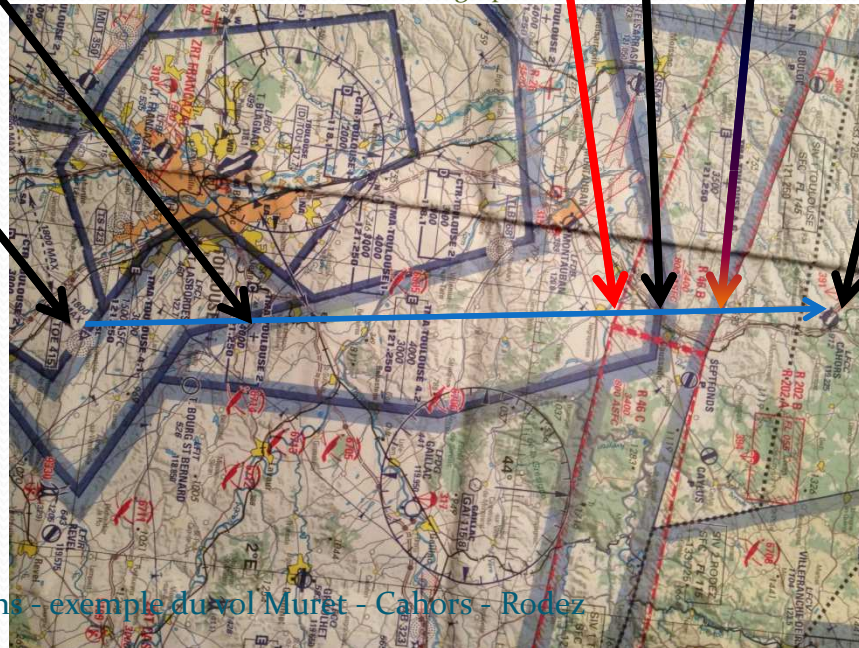
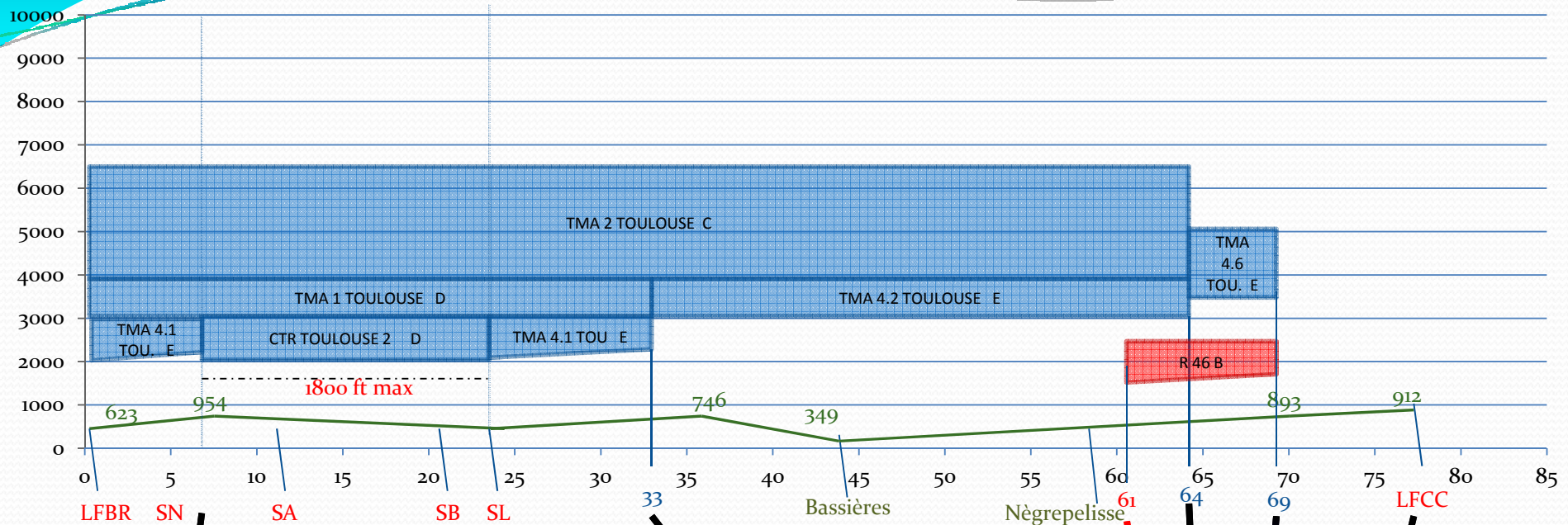
Les Espace Aériens du Vol Muret-Cahors-Rodez

D: 121 Nm Tsv: 1:00 hdv Conso Route: 40 l



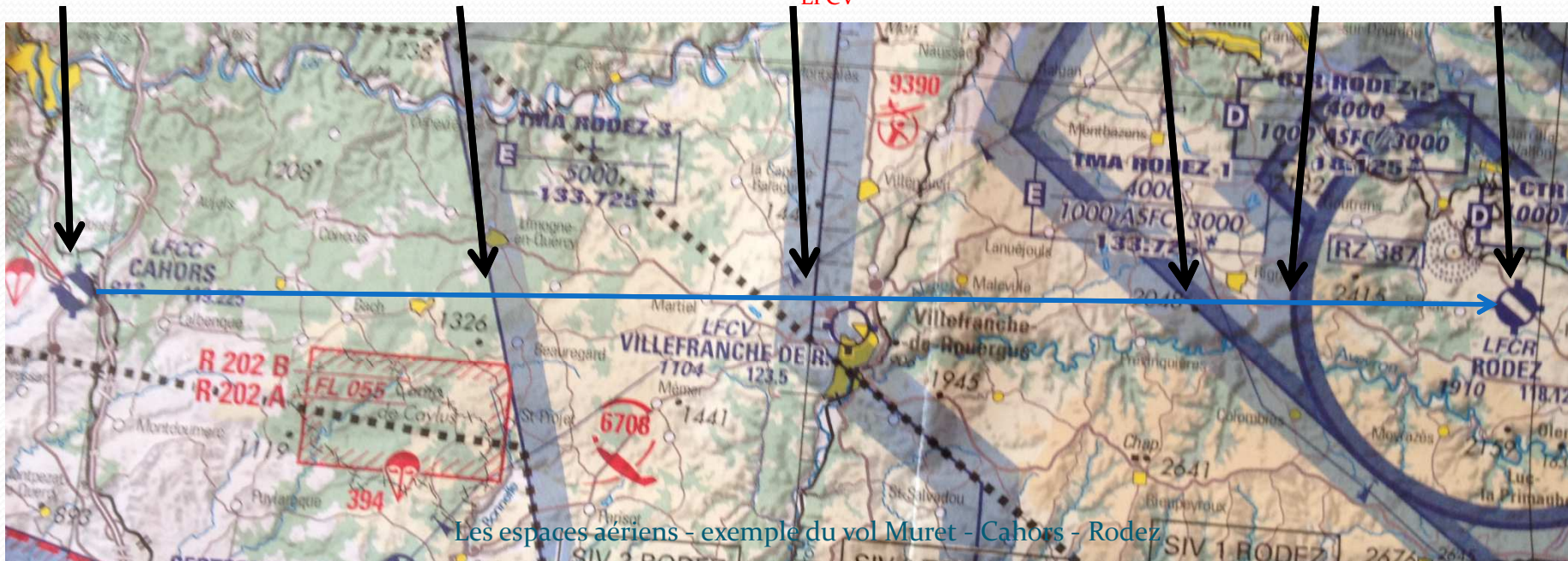
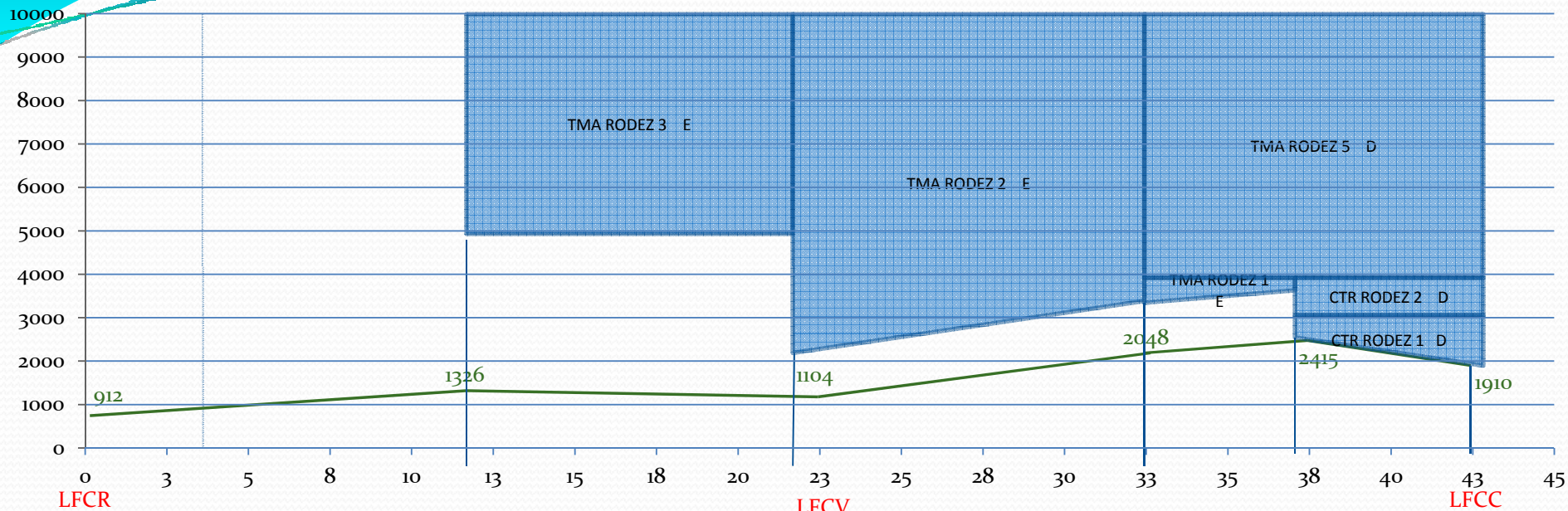
Les espaces aériens - exemple du vol Muret - Cahors - Rodez

Trajet #1 Muret (LFBR)-Cahors (LFCC)



Les espaces aériens - exemple du vol Muret - Cahors - Rodez

Trajet #2 Cahors (LFCC)-Rodez (LFCR)



EN CONCLUSION :

- 1) Avant d'entreprendre le vol, il faut avoir consulté l'état d'activation de la zone **R 46 R** (les horaires et activités sont connus par le Complément aux cartes aéronautiques du Gide VFR, par Notam, et par le contrôle aérien).
- 2) Avant de pénétrer dans un espace aérien de classe D ou C, il faut entrer en contact radio avec l'organisme gestionnaire au moins 5 min avant , et demander l'autorisation de pénétrer, c'est la clearance.
- 3) En espace de classe D nous bénéficions des services d'information de trafic, d'information de vol et d'alerte, (hors cas particulier du vol VFR spécial et du VFR de nuit)
- 4) Et en espace de classe C, le service rendu est la séparation , l'information et l'alerte.

Merci à tous

Vol étudié : Muret-Cahors-Rodez

Merci pour votre attention
Bon vols a tous

Misael CAPDET PORRO – Horizon Caraïbes TFFF